Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260526-20260538-DE

Plérin

République Française
Ville de Plérin

DECISION MUNICIPALE n° 20260538

Attribution du lot n°9 du marchés n°25-07 (16 lots)
Construction d'un espace d'enseignement des arts

Monsieur Loïc BARBOT, Maire de la commune de Plérin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-2
Vu la délibération n°24-2026 du 14 avril 2024 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire, et notamment son alinéa 4° pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu le guide interne des marchés à procédure adaptée, approuvé par délibération n°38-2026 du 19 mai 2026,
Vu la décision municipale n°202507035 du 3 juillet 2025 d'attribution des marchés de construction de l'espace d'enseignement des arts (16 lots),
Considérant l'absence de réponse de l'entreprise LEFEVRE FACADES, attributaire du lot n°9, aux nombreuses relances du maître d'œuvre, dont la mise en demeure du 19 mars 2026,
Considérant la résiliation du lot n° 9 pour faute du titulaire en raison des absences aux réunions, non transmission des documents d'ouvrages, absence totale de réponse aux mails et appels,
Considérant la nouvelle consultation lancée le 10 avril 2026 pour ce lot 9, et de l'analyse de l'offre rendue le 20 mai 2026 par la maîtrise d'œuvre BETOM, mandataire de l'opération,

D E C I D E

Article 1: D'attribuer le lot n°9 du marché 2025-07 à l'entreprise ARMOR REVÊTEMENT pour un montant de 50 654,03 € HT.

Pour rappel, les marchés 25-07 ont donc été attribués aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Offres HT après négociations	Variantes retenues HT						Offres HT définitives après négociations et variantes retenues
			Clôture de chantier grillagée	Déduction de chaînages béton	Ardoises 1er choix par 2ème choix	MEX en Pin à la place du Mélèze	Remise Lots groupés	Profils alu de finition sur parois carrelées	
Lot N°01 : DEMOLITION - DESAMIANTAGE	CARDINAL / LRD	102 525,00							102 525,00
Lot N°02 : CURAGE - GROS ŒUVRE - MACONNERIE PIERRE	NOBA / ART	1 812 000,00	- 7 000,00	- 19 743,68					1 785 256,32
Lot N°03 : CHARPENTE BOIS	JARNOT	248 478,02					- 3 197,25		245 280,77
Lot N°04 : COUVERTURE ARDOISE	JARNOT	461 167,89			- 24 090,88		- 6125,30		430 951,71
Lot N°05 : COUVERTURE METALLIQUE	MACE COUV	68 500,00							68 500,00
Lot N°06 : MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	LE MARCHAND	430 678,01				- 19 000,00			411 678,01

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260526-20260538-DE

Lots	Entreprises	Offres HT après négociations	Variantes retenues HT						Offres HT définitives après négociations et variantes retenues
			Clôture de chantier grillagée	Déduction de chaînages béton	Ardoises 1er choix par 2ème choix	MEX en Pin à la place du Mélèze	Remise Lots groupés	Profils alu de finition sur parois carrelées	
Lot N°07 : MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENTS	LE MARCHAND	415 110,98					- 4 000,00		411 110,98
Lot N°08 : CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS	SPO / GUIVARCH	391 000,00							391 000,00
Lot N°09 : REVETEMENTS DE SOLS DURS - SOLS SOUPLES	ARMOR REVÊTEMENT	50 654,03							50 654,03
Lot N°10 : PEINTURE - NETTOYAGE	RONDEL	66 999,00							66 999,00
Lot N°11 : ASCENSEUR	TK ELEVATOR	19 990,00							19 990,00
Lot N°12 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES	CEME GUERIN	389 594,23							389 594,23
Lot N°13 : ELECTRICITE CFO - CFA	ARMOR T.S.	252 000,00							252 000,00
Lot N°14 : TERRASSEMENTS - VRD	BIDAULT TP	231 000,00							231 000,00
Lot N°15 : ESPACES VERTS	JARDIN SERVICE	80 732,05							80 732,05
Lot N°16 : SERRURERIE	BSM	32 375,00							32 375,00
TOTAUX DES OFFRES HT		5 052 804,21				- 83 157,11			4 969 647,10

Article 2 : De signer toutes les pièces afférentes auxdits marchés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES, ou par voie dématérialisée via l'application Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au recours gracieux au terme de deux mois valant rejet implicite).

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services est chargé d'assurer l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la commune, insérée au registre, et transmise à :

- Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor,
- Monsieur le Trésorier principal,
- Les entreprises attributaires des marchés.

Plérin, le 26 mai 2026

Le Maire,

Loïc BARBOT